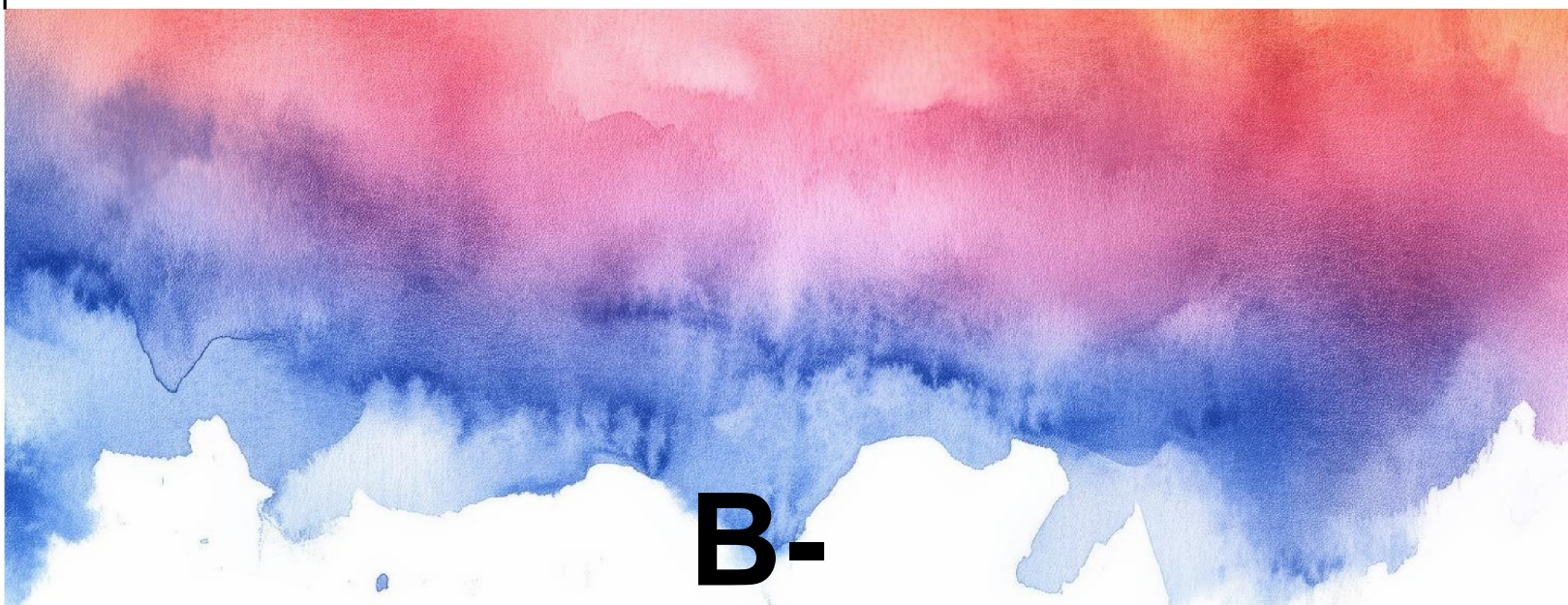


Île-du-Prince-Édouard

FICHE DE RENDEMENT SUR L'ÉGALITÉ 2026



B-

Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É.

La Fiche de rendement sur l'égalité offre une évaluation des progrès réalisés par l'Île-du-Prince-Édouard par rapport à ses objectifs en matière d'égalité entre les genres. Le processus a été amorcé en 2007 par le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le présent rapport est le fruit du travail acharné de toutes les membres et de l'ensemble du personnel du Conseil entre avril 2023 et mars 2026.

Nous souhaitons remercier tout particulièrement les présidentes qui ont dirigé les travaux menés dans le cadre de cette Fiche de rendement. Serena Smith a dirigé l'élaboration d'un nouveau modèle d'évaluation (2023-2024), tandis que Hsiao-Yu Liu a guidé le Conseil tout au long du processus d'évaluation et de la rédaction du rapport final (2025-2026). Toutes deux ont été appuyées par la vice-présidente Garima Mishra (2023-2026). Le Conseil tient à remercier tout particulièrement Trish Altass, coordonnatrice de recherche; Michelle Jay, coordonnatrice de programme; Caroline Galloway et Becky Tramley, directrices de bureau; Jane Ledwell, ancienne directrice générale; ainsi que Vanessa Bradley, directrice générale actuelle, pour leur travail acharné et leur dévouement envers ce projet.

Nous souhaitons aussi remercier spécialement Jenn Redmond, ancienne ministre responsable de la Situation de la femme; Barb Ramsay, actuelle ministre responsable de la Situation de la femme; ainsi que le Secrétariat interministériel aux affaires féminines, dirigé par Michelle Harris-Genge.

Nous exprimons également nos sincères remerciements à tous les ministères, à toutes les personnes qui ont pris part aux groupes de discussion ainsi qu'à toutes celles qui ont répondu aux sondages sur les perceptions collectives.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.P.É. reconnaît toutes les personnes qui s'identifient comme des femmes dans sa définition du terme « femme », et s'efforce de veiller à ce que les personnes non binaires, de diverses identités de genre et de genre non conforme soient prises en compte dans le travail du Conseil.

Les activités du Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.P.É. se déroulent dans le district insulaire d'Epekwitk du Mi'kma'ki, le territoire ancestral que les Mi'kmaq occupent depuis plus de 12 000 ans. Epekwitk est visé par les traités historiques de paix et d'amitié.

© Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard, mai 2026.

Publications connexes :

- Modèle d'évaluation pour la Fiche de rendement sur l'égalité 2026 :
<https://peistatusofwomen.ca/wp-content/uploads/2024/02/WEB-2026-Equality-Report-Card-Assessment-Model.pdf>
- Fiche de rendement sur l'égalité 2026 et rapport contextuel :
<https://peistatusofwomen.ca/policy-research/equality-report-card-2026/>

FICHE DE RENDEMENT

B-

TABLE DES MATIÈRES

Introduction... 1

Priorité accordée à la diversité, à l'équité et à l'inclusion... 2

Élimination de la pauvreté... 13

Soutien aux personnes qui fournissent des soins et appui à la prestation de soins... 19

Santé physique et mentale des femmes et des personnes de diverses identités de genre... 25

Fin à la violence fondée sur le genre... 34

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.P.É. accorde la note de **B-** (73/100 points) au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard en ce qui a trait aux progrès réalisés par rapport aux objectifs en matière d'égalité entre les genres entre 2023 et 2026.

Le Conseil a attribué des points pour les aspects suivants :

- Progrès maintenus : 46/50 points
- Progrès réalisés par rapport aux objectifs ambitieux définis par le Conseil : 7/20 points
- Nouveaux progrès réalisés par rapport aux priorités définies par le gouvernement : 20/30 points

La Fiche de rendement sur l'égalité 2026 évalue les mesures prises par le gouvernement provincial élu le 3 avril 2023 et dirigé d'abord par le premier ministre Dennis King, puis par le premier ministre Rob Lantz. L'évaluation est fondée sur des rapports exhaustifs issus des consultations gouvernementales et communautaires concernant différentes initiatives jusqu'au 31 mars 2025. Le Conseil a aussi tenu compte de plusieurs annonces importantes faites depuis cette date. Ce processus d'évaluation de la Fiche de rendement a été mené à bien avant la publication du budget de fonctionnement 2026-2027.

PROGRÈS MAINTENUS : Le modèle d'évaluation pour la Fiche de rendement a fixé à 50 % (ou D) la note correspondant au statu quo pour la période préélectorale de 2023, et a tenu compte du maintien par le gouvernement des initiatives et programmes qui, selon les membres du Conseil, établissent la base du statu quo. Le Conseil a déterminé que le gouvernement a maintenu ou amélioré bon nombre des initiatives désignées (46/50 points).

OBJECTIFS AMBITIEUX : Le Conseil a accordé 7 points sur 20 pour les actions prioritaires définies par le Conseil en matière d'égalité entre les genres. Les points associés à ces objectifs ambitieux ne pouvaient être obtenus que pour le travail accompli dans le cadre des initiatives mentionnées dans le modèle d'évaluation.

NOUVEAUX PROGRÈS : Le Conseil a accordé 20 points sur 30 pour les nouveaux progrès réalisés par le gouvernement en matière d'égalité entre les genres. Cette note récompense les nouvelles initiatives ou les améliorations apportées à des initiatives antérieures, sélectionnées par le Conseil parce qu'elles apportent un changement positif et n'ont pas encore été prises en compte dans d'autres secteurs du présent rapport.

Les membres et le personnel du Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.P.É. s'engagent à collaborer avec le gouvernement pour l'aider à obtenir des notes élevées dans la Fiche de rendement sur l'égalité.

PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT D'UN CONSENSUS

Les membres du Conseil ont décidé de l'évaluation et du contenu de ce rapport par consensus, de 2023 à 2026. Chaque membre du Conseil et du personnel, sans exception, a examiné des dizaines de rapports de consultation auprès du gouvernement et de la communauté; rempli des formulaires et des sondages en ligne; et participé à des discussions en ligne et en personne ainsi qu'à un atelier d'établissement des notes. Les membres du Conseil ont confirmé la note finale par consensus.

PRIORITÉ ACCORDÉE À LA DIVERSITÉ, À L'ÉQUITÉ ET À L'INCLUSION



« Le Secrétariat interministériel aux affaires féminines et son personnel font de l'excellent travail. D'une certaine façon, l'Île-du-Prince-Édouard fait véritablement figure de pionnière, notamment en intégrant une analyse selon les genres et la diversité dans sa politique d'intervention d'urgence. »

– Participante à une consultation communautaire

Nous nous attendons à ce que la ministre responsable de la Situation de la femme travaille avec l'ensemble du gouvernement pour faire progresser l'égalité réelle des femmes, avec un plan clair et une coordination entre les différents ministères. Nous attendons de la ministre qu'elle s'assure de la réalisation d'une analyse selon les genres et la diversité pour comprendre les différents effets de la législation, des politiques, des programmes et des budgets existants et proposés sur les Insulaires de tous les genres et sur les groupes divers.

Nous nous attendons aussi à ce que le gouvernement tienne des consultations constructives auprès des groupes diversifiés et qu'il veille à les inclure dans ses politiques, programmes et services. Nous attendons du gouvernement qu'il établisse des partenariats intentionnels avec la communauté, soutenus par un financement prévisible et durable des organismes communautaires.

Nous attendons du gouvernement qu'il s'efforce activement de prévenir la discrimination systémique et d'éliminer les obstacles à l'inclusion sociale. Nous attendons aussi du gouvernement qu'il s'attaque à l'exclusion et à la discrimination fondées sur le genre, la race et l'origine ethnique, les capacités, l'âge, la langue et d'autres facteurs de diversité.

Nous attendons du gouvernement provincial qu'il continue les progrès vers une plus grande équité salariale. En particulier dans les domaines où les femmes ont été sous-représentées, nous nous attendons à ce que le gouvernement soutienne et promeuve l'accès équitable des femmes à la formation, à l'éducation, aux services et aux programmes de développement de la main-d'œuvre.

Nous attendons du gouvernement provincial qu'il élimine les obstacles au leadership pour les femmes nommées et élues dans des postes décisionnels.

Nous nous attendons à ce que le gouvernement soit un employeur modèle pour les femmes dans le secteur public, reconnaissant que leur travail est essentiel à la prestation des services publics et que leur revenu est un élément de base du revenu des familles et de l'économie provinciale.

« Le gouvernement doit augmenter considérablement le financement opérationnel destiné aux organismes communautaires et s'efforcer de les consulter de manière plus sincère. Il doit aussi absolument s'atteler à faire une politique des lignes directrices relatives à la diversité des genres et à la sexualité de la Direction des écoles publiques. »

– Participante à une consultation communautaire

PROGRÈS MAINTENUS



Mandat public confié à la ministre responsable de la Situation de la femme pour faire progresser l'égalité des femmes dans l'ensemble des politiques, des programmes et des services

Maintenu. L'ancien premier ministre King a adressé à l'ensemble des ministres des lettres de mandat exposant les domaines prioritaires, notamment à la ministre responsable de la Situation de la femme.

Toutefois, en dehors de la période de référence (mars 2026), le premier ministre Lantz a adressé une lettre de mandat générale à l'ensemble des ministres, qui ont publié leurs propres lettres énonçant leurs priorités. Le Conseil a été déçu par la façon dont la situation a évolué, car il aimerait que le premier ministre adresse des lettres à chacune et chacun des ministres (rédigées par le premier ministre lui-même, et non par les ministres), ce qui veillerait à une plus grande responsabilisation et à une plus grande transparence. Le Conseil souhaiterait également qu'une lettre de mandat soit rédigée spécialement pour la ministre responsable de la Situation de la femme.



Questionnaire rempli par tous les ministères pour alimenter la Fiche de rendement sur l'égalité.

Maintenu. Tous les ministères ont pris le temps de remplir un questionnaire pour la Fiche de rendement sur l'égalité. Une réponse rapide et efficace a été obtenue pour toutes les questions de suivi, le cas échéant.



Soutien au Secrétariat interministériel aux affaires féminines pour rassembler régulièrement des représentantes et représentants de tous les ministères dans le cadre du groupe de travail pour la promotion de l'égalité des genres et de la diversité afin de discuter de l'analyse selon les genres et la diversité et des progrès réalisés en matière d'égalité des genres.

Maintenu. Bien que le Secrétariat interministériel aux affaires féminines ait indiqué que tous les ministères collaboraient avec le groupe de travail pour la promotion de l'égalité des genres et de la diversité, nous espérons que les activités de ce groupe de travail bénéficieront à l'avenir d'une plus grande reconnaissance publique et feront l'objet d'un plus grand nombre de rapports.



Tous les ministères sont en mesure de fournir au moins un exemple concret de l'application de l'analyse selon les genres et la diversité, et au moins la moitié des ministères indiquent que leur personnel participe à des formations en la matière.

Maintenu. Tous les ministères ont fait état d'au moins un exemple concret de l'application de l'analyse selon les genres et la diversité, certains en citant plusieurs. La plupart des ministères ont également indiqué que des membres de leur personnel participaient à des formations sur l'analyse selon les genres et la diversité.



Engagement public du gouvernement à mettre régulièrement à jour un profil statistique des femmes comparable à celui produit en 2020.

Maintenu. Le gouvernement indique que ces travaux sont en cours et que le profil statistique des femmes à l'Île-du-Prince-Édouard 2025 devrait être publié en 2026.



Appui uniforme à l'échelle des ministères et du gouvernement envers les efforts du Secrétariat interministériel aux affaires féminines dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre.

Maintenu. Le Secrétariat interministériel aux affaires féminines signale un appui uniforme à l'échelle des ministères et du gouvernement envers ses efforts dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre.



Obligation de rendre compte de l'analyse selon les genres et la diversité dans tous les mémoires du Conseil exécutif (propositions de politiques, de programmes et des services), les consultations prébudgétaires et les demandes de budgets d'immobilisations et de fonctionnement, et confirmation de cette analyse dans au moins la moitié des stratégies, des plans d'action et des examens du gouvernement.

Maintenu. Le gouvernement indique qu'une fiche d'analyse selon les genres et la diversité, ainsi que d'autres outils d'analyse des politiques, figure dans les trousseaux des mémoires du Conseil exécutif. L'analyse selon les genres et la diversité a été appliquée sous diverses formes et à des degrés divers dans la plupart des stratégies, des plans d'action et des examens du gouvernement.



Parité hommes-femmes (soit 45 % à 55 % de femmes ou d'hommes) parmi les personnes nommées aux organismes, aux commissions et aux conseils relevant de Contribuons à l'Î.-P.-É., et masse critique de femmes (soit 33 %) dans les postes de direction (haute direction, sous-ministres, directions générales, cadres supérieurs, etc.).

Maintenu. Bien que le sexe ne soit pas précisé dans les renseignements rendus publics concernant les nominations dans le cadre du processus [Contribuons à l'Î.-P.-É.](#), et que les réponses du gouvernement fournies pour cette Fiche de rendement ne renferment pas de détails à ce sujet, le gouvernement indique que la parité hommes-femmes s'est maintenue durant la période de référence.



Financement continu accordé au Secrétariat interministériel aux affaires féminines à des taux égaux ou supérieurs à ceux de 2023, pour soutenir au minimum le financement de base des organismes qui recherchent l'égalité des genres; les subventions communautaires et les subventions pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes; le travail de promotion des femmes dans la prise de décision; et un poste d'analyste du genre et de la diversité.

Maintenu. Les montants financés ont augmenté. Les lignes budgétaires relatives aux subventions se présentaient comme suit pour la période de référence : 2023-2024 : 2 659 500 \$; et 2024-2025 : 4 252 800 \$.



Mesures toujours en place pour tenir compte des besoins des familles lors des séances de l'Assemblée législative.

Maintenu. Les modifications favorables aux familles apportées en 2021 au calendrier des séances de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, telles que la suppression des

séances en soirée et l'alignement sur le calendrier scolaire, restent en vigueur.



Application continue des *Lignes directrices en matière d'identités de genre, d'expressions de genre et d'orientations sexuelles dans les écoles pour le respect, l'accommodation et le soutien* afin de protéger la santé et les droits de toutes les personnes, peu importe leur genre ou leur orientation sexuelle.

Maintenu. Le gouvernement continue d'appliquer les [Lignes directrices en matière d'identités de genre, d'expressions de genre et d'orientations sexuelles dans les écoles pour le respect, l'accommodation et le soutien](#).



Fonds affectés au poste de conseillère ou conseiller en politiques antiracistes au sein du gouvernement, à la Table de lutte contre le racisme et au fonctionnement de la Black Cultural Society et de BIPOC USHR.

Maintenu. Le gouvernement souligne que des fonds ont été alloués au soutien des initiatives susmentionnées dans le budget de fonctionnement annuel du Bureau du Conseil exécutif.



Direction en matière de diversité et d'inclusion au sein du gouvernement de la part de la Commission de la fonction publique (CFP), particulièrement au moyen de programmes de formation bénéficiant de l'analyse selon les genres et la diversité et du Programme de diversité en matière d'emploi de la CFP.

Maintenu. Le gouvernement affirme que le Programme de diversité en matière d'emploi de la CFP continue d'être mis en œuvre et renforcé, aidant les candidates et candidats qualifiés et admissibles provenant de groupes issus de la diversité à trouver un emploi dans la fonction publique.

0.5

Exigence de fournir des renseignements sur la représentation des femmes au sein des administrations municipales de l'Île.

*Partiellement maintenu. Bien qu'il ne soit pas, et n'ait jamais été, obligatoire de fournir des renseignements fondés sur le genre quant à la représentation au sein des administrations municipales de l'Île-du-Prince-Édouard, ces renseignements devraient être recueillis au moyen d'un processus d'auto-identification, à l'instar des méthodes utilisées dans le cadre du programme *Contribuons à l'Î.-P.-É.**



Soutien envers le service 211 pour mettre les gens en contact avec les programmes et les soutiens sociaux gouvernementaux et communautaires.

Maintenu. Le gouvernement continue d'aider Centraide Île-du-Prince-Édouard à offrir un service 211 efficace et accessible.



Poursuite des progrès vers la mise en place d'un service de transport en commun entièrement accessible à l'échelle de la province.

Maintenu. Le gouvernement fait état de progrès dans la mise en place d'un réseau de transport en commun entièrement accessible à l'échelle de la province. Au cours de la période de référence, de nouveaux programmes ont été lancés : des abonnements mensuels subventionnés pour les adultes, les personnes âgées et la population étudiante de niveau postsecondaire, ainsi que des transports en commun gratuits pour les élèves de la maternelle à la 12^e année.

OBJECTIFS AMBITIEUX

PRIORITÉS DÉFINIES PAR LE CONSEIL : DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION



Progrès satisfaisants

Agir en faveur d'une réelle réconciliation avec les peuples autochtones, notamment en respectant les engagements pris dans le cadre des appels à l'action pertinents de la Commission de vérité et réconciliation et des appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. reconnaît que des progrès ont été accomplis dans l'atteinte de cet objectif, mais qu'il reste encore beaucoup à faire. Parmi les mesures que le Conseil a été heureux de constater, citons l'octroi de financement à des organismes autochtones au moyen d'investissements dans les infrastructures des communautés autochtones, ainsi que des considérations relatives à la justice et à la sécurité publique. Au cours du processus de consultation communautaire, le Conseil a également entendu des commentaires positifs de la part de personnes autochtones concernant le financement d'initiatives communautaires sensibles à la culture.

Cependant, il semblerait qu'il soit très difficile de trouver du financement pour les organismes autochtones sans but lucratif, les projets et d'autres initiatives significatives à long terme.

0.5

Quelques progrès

Atteindre la parité hommes-femmes (soit un maximum de 45 % à 66 % d'hommes ou de femmes) parmi les personnes élues, nommées et embauchées pour occuper des postes de haute direction au gouvernement provincial.

Bien que des progrès aient été réalisés vers l'atteinte de cet objectif, certains ministères demeurent caractérisés par une forte prédominance d'un même genre parmi les personnes nommées à des postes de haute direction, tandis qu'une nette absence de parité hommes-femmes persiste parmi les personnes élues pour occuper des postes de direction.



Peu ou pas de progrès

Transformer les normes d'emploi pour prioriser la diversité, l'égalité, l'équité salariale et l'inclusion.

Bien qu'une nouvelle loi sur les normes d'emploi ait été adoptée au cours de la période d'évaluation, le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.P.É. a cerné de nombreuses lacunes dans la législation relative aux normes d'emploi qui ont une incidence directe sur les femmes et les personnes de diverses identités de genre. Bien que l'Île-du-Prince-Édouard soit la seule province du Canada atlantique à avoir en place des dispositions relatives aux congés de maladie payés, le nombre de jours de congé de maladie payés prévu par la loi reste bien inférieur au nombre moyen dont les travailleuses et travailleurs auraient besoin, en particulier celles et ceux qui assument des responsabilités en matière de soins non rémunérées. L'obligation d'obtenir un billet du médecin après trois jours consécutifs d'absence pour cause de maladie exerce une pression inutile sur notre système de santé et impose une

charge excessive aux travailleuses et travailleurs. Les congés, tels que ceux liés aux soins d’affirmation de genre et aux cérémonies de citoyenneté, devraient également être payés afin d’en garantir l’accès.

NOUVEAUX PROGRÈS SUPPLÉMENTAIRES

PRIORITÉS DÉFINIES PAR LE GOUVERNEMENT : DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

0.5

Quelques progrès

Se munir d'une stratégie provinciale globale de lutte contre le racisme, assortie d'objectifs et d'échéanciers, en adoptant une optique intersectionnelle et en se basant sur les besoins et les priorités définis par les personnes racisées.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. salue l'élaboration et la publication du Plan d'action en matière de lutte contre le racisme en 2023. Malheureusement, les rapports d'étape annuels concernant le plan d'action, y compris la rétroaction des communautés et des groupes racisés et autochtones, n'ont pas encore été rendus accessibles comme le prévoit le plan.



Peu ou pas de progrès

Se munir d'une stratégie démographique fondée sur les principes d'équité et de justice, dans le but explicite de soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de la société insulaire.

Bien qu'un nouveau cadre démographique pour l'Île-du-Prince-Édouard ait été publié au cours de la période d'évaluation, le soutien en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion n'était pas suffisant. Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. estime que ce plan manque d'équilibre, car il met l'accent sur l'intégration dans les collectivités et les retombées économiques, mais accorde très peu d'attention à l'importance et à la valeur de l'identité et de la diversité culturelle. Nous notons également que le cadre démographique prévoit la mise en place d'un tableau de bord en ligne destiné à rendre compte des progrès réalisés; or, plus de deux ans après la publication de ce cadre, ce tableau de bord n'est toujours pas disponible.

« Le modèle du Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. fonctionne bien. Il serait bon que d'autres conseils et comités sur la diversité, l'équité et l'inclusion bénéficient du même statut d'indépendance vis-à-vis du gouvernement afin de pouvoir à la fois formuler des critiques constructives et exprimer leurs éloges. »

– Participante à une consultation communautaire



Progrès satisfaisants

Mettre en œuvre le Programme de mise en valeur du genre, de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la communauté.

Le gouvernement indique que le Programme de mise en valeur du genre, de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la communauté a été lancé en 2022 et qu'il a depuis octroyé plus de 1,5 million à des particuliers, à des organismes sans but lucratif, à des municipalités, à des organismes culturels et à des établissements d'enseignement pour leur permettre de concevoir et de mener à bien des projets

communautaires visant à renforcer le sentiment d'appartenance et d'inclusion dans l'ensemble de l'île.



Progrès satisfaisants

Octroyer du financement par projet aux organismes par l'intermédiaire des subventions du Secrétariat interministériel aux affaires féminines.

Le gouvernement précise que des fonds ont été alloués à plusieurs organismes pour un large éventail de projets qui favorisent le bien-être mental, physique et social des femmes et des filles, tout en défendant les droits des femmes et l'égalité entre les genres.



Progrès satisfaisants

Lancer une unité pour femmes au sein du Centre correctionnel provincial (CCP).

Le gouvernement déclare que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a inauguré en janvier 2024 une unité pour femmes de 34 lits au sein du CCP et accru ses effectifs pour assurer le bon fonctionnement de cette unité. L'unité est entièrement accessible. Une nouvelle unité médicale et deux cellules ventilées par aspiration destinées à la prévention des infections ont été ajoutées. Les services médicaux ont été renforcés et plusieurs postes infirmiers ont été créés, dont un poste d'infirmière praticienne ou infirmier praticien à temps plein. L'agrandissement du CCP comprend une salle de spiritualité, conçue pour offrir un espace sûr et inclusif propice aux pratiques spirituelles et aux cérémonies culturelles, telles que la purification par la fumée.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. félicite le gouvernement pour l'ouverture de l'unité pour femmes du CCP. Nous encourageons la mise en place de nouvelles mesures visant à garantir que les personnes sortant de prison aient accès à des programmes et à des services de soutien qui leur permettront de répondre à leurs besoins en matière de santé mentale et physique.



Progrès satisfaisants

Mettre à jour les programmes d'études afin de soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion.

Le gouvernement signale que de multiples mises à jour ont été apportées aux programmes d'études pendant la période de référence afin de soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion. Parmi celles-ci, mentionnons les suivantes : des initiatives de préparation à la maternelle visant à promouvoir l'équité dans le soutien des personnes s'occupant d'enfants en phase de transition vers la maternelle; l'élaboration d'un projet de cadre pédagogique pour l'éducation autochtone, qui soutient les appels à l'action et l'inclusivité des perspectives et des modes de connaissance des peuples autochtones; la mise à jour des programmes d'arts du langage au primaire afin de garantir à chaque enfant le droit de lire; l'intégration des compétences en matière de diversité, d'équité et d'inclusion en tant que cinquième résultat d'apprentissage général dans le cadre des programmes d'études intégrés pour les élèves de la 1^{re} à la 6^e année.



Progrès satisfaisants

Faire appel à des consultantes et consultants en diversité, équité et inclusion et offrir des occasions de formation professionnelle.

Le gouvernement soutient que, au cours de la période de référence, il a fait appel à plusieurs consultantes et consultants dans des domaines liés au genre et à la diversité, notamment une personne externe pour examiner le système de la petite enfance géré par l'administration publique de l'Île-du-Prince-Édouard et proposer des mises à jour à y apporter; deux personnes en inclusion à la petite enfance et une autre en anglais langue additionnelle (ALA) et en français langue additionnelle (FLA) à la petite enfance, ainsi qu'une mentore ou un mentor bilingue auprès des garderies en milieu familial, afin d'offrir plus de soutien aux garderies pour répondre aux besoins des enfants, des familles et du personnel enseignant; une personne externe spécialisée pour examiner les services de garde d'enfants d'âge scolaire et formuler des recommandations en vue de les améliorer; et une personne externe pour collaborer avec les Services à la petite enfance, ainsi qu'avec les Services à l'enfance et à la famille, les Services aux victimes et d'autres parties intéressées, afin de mettre à jour le guide sur le signalement des cas de violence et de négligence envers les enfants à l'intention de toutes les personnes travaillant dans le secteur des services d'apprentissage et de garde d'enfants.



Quelques progrès

Élaborer des normes de police provinciales.

Le gouvernement indique que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a élaboré de nouvelles normes de police provinciales qui mettent l'accent sur l'inclusivité, l'équité et la compétence culturelle. Ces normes exigent l'adoption de stratégies de police communautaires fondées sur des données probantes qui répondent aux besoins uniques de diverses populations. Un large éventail d'organismes communautaires ont été consultés et ont participé à l'élaboration de ces normes. D'autres normes seront mises en œuvre afin de lutter contre la violence sexuelle et familiale à mesure que de nouveaux protocoles seront élaborés ou que les protocoles existants seront mis à jour.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. salue les progrès réalisés pour mettre en œuvre des normes de police provinciales. Nous avons hâte à la mise en œuvre d'autres normes visant à lutter contre la violence sexuelle et familiale.



Quelques progrès

Mettre en place un comité consultatif du ministre sur la prévention du crime et les services policiers.

Le gouvernement affirme que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a mis en place un nouveau comité consultatif du ministre sur la prévention du crime et les services policiers afin de renforcer les partenariats et d'offrir aux membres, y compris les organismes œuvrant en faveur de l'équité, une tribune pour discuter des enjeux importants et émergents au sein de leur collectivité.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. appuie l'inclusion d'organismes œuvrant en faveur de l'équité dans cette initiative. Nous nous attendons à ce que des rapports soient régulièrement publiés concernant les recommandations de ce groupe ainsi que les changements et les progrès qui en découleront.



Quelques progrès

Mettre en place une formation sur le code de conduite à l'intention des administrations municipales et de leur personnel.

Le gouvernement mentionne que la Division des affaires municipales a mis en place une formation obligatoire sur le code de conduite à l'intention des élu·es et élus. Une formation sur le code de conduite avait été demandée par les conseils, le personnel et les groupes intéressés, tels que la Fédération des municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard et la Coalition for Women's Leadership. La formation sur le code de conduite contribue à faire en sorte que le conseil soit un environnement inclusif et sûr pour l'ensemble de ses membres.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. reconnaît qu'il s'agit là d'une étape importante. Comme prochaine étape, nous aimerions que cette obligation en matière de formation s'étende aux membres de l'Assemblée législative ainsi qu'au personnel du gouvernement et du Bureau de l'opposition officielle.



Quelques progrès

Mettre en place un programme de services partagés.

Le gouvernement indique que le programme de services partagés du Réseau du secteur communautaire de l'Î.-P.-É. est une initiative stratégique financée par Innovation Î.-P.-É. Ce programme vise à renforcer le secteur sans but lucratif de l'Île-du-Prince-Édouard en aidant les organismes à accéder à des services administratifs essentiels à moindre coût et avec une plus grande efficacité. Ce programme a été élaboré à la suite de vastes recherches, analyses et consultations auprès des parties intéressées dans le but de soutenir les organismes sans but lucratif par la mise en commun des ressources et leur mise en relation avec des prestataires de services choisis avec soin.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. se réjouit du lancement de ce programme et espère le voir continuer à évoluer en partenariat avec le Réseau du secteur communautaire de l'Î.-P.-É.



Quelques progrès

Mettre en place le projet pilote Jeunes-en-conseil.

Le gouvernement souligne que le projet pilote Jeunes-en-conseil a été lancé en septembre 2021. Dans le cadre de ce projet, des élèves du secondaire sont mis en contact avec des conseils d'administration d'organismes sans but lucratif qui leur servent de mentors pour acquérir de l'expérience en matière de gouvernance au sein du secteur sans but lucratif. Des formations sur la

gouvernance des conseils d'administration ainsi que des séances de préparation au mentorat ont été offertes respectivement aux jeunes et aux organismes participants. Elles portaient notamment sur la sensibilisation à la diversité et à l'inclusion, et incluaient des discussions concernant ces enjeux dans le contexte des jeunes et du projet pilote. Le projet pilote Jeunes-en-conseil entame sa cinquième année en 2025-2026 et compte 35 participantes et participants, soit des élèves du secondaire des régions rurales de l'Île qui siègent au conseil d'administration d'un organisme sans but lucratif ou d'un conseil municipal.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. se réjouit du lancement de ce programme et espère qu'il continuera à évoluer pour devenir un programme permanent accessible à un plus large éventail de jeunes de l'Île-du-Prince-Édouard.

0.5

Quelques progrès

Offrir une série de formations municipales sur l'amplification des voix des groupes sous-représentés.

Le gouvernement indique que la PEI Coalition for Women's Leadership (PEICWL), avec l'appui de la Division des affaires municipales, offre une série de formations municipales visant à accroître la participation citoyenne et à doter une cohorte diversifiée de candidates et candidats potentiels aux élections municipales et de leaders communautaires des connaissances, des compétences et des réseaux nécessaires pour participer avec succès à la gouvernance locale. La série de formations municipales donne aux membres de groupes sous-représentés les moyens d'accéder à des postes au sein des équipes de direction municipales, en leur proposant une formation et un soutien accessibles et ancrés dans la communauté. Le travail sur cette série a commencé en 2024-2025, en collaboration avec la PEICWL et le Bureau provincial de lutte contre le racisme. La série a été lancée à l'automne 2025.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. salue les efforts déployés en collaboration avec la PEICWL pour accroître la participation citoyenne. Des mesures de soutien supplémentaires à l'intention des candidates et candidats potentiels et des leaders communautaires issus de groupes marginalisés sont nécessaires pour assurer une représentation diversifiée au sein des équipes de direction municipales.

SOMMAIRE DE LA CATÉGORIE : PRIORITÉ ACCORDÉE À LA DIVERSITÉ, À L'ÉQUITÉ ET À L'INCLUSION

Le gouvernement continue de réaliser des progrès dans l'application de l'analyse selon les genres et la diversité dans l'ensemble de ses ministères, notamment en ce qui concerne une réconciliation significative avec les peuples autochtones. Les groupes de discussion ont apprécié la réactivité du Secrétariat aux relations avec les Autochtones ainsi que les efforts d'amélioration de l'inclusion culturelle du gouvernement. Des normes en matière d'emploi à la stratégie démographique, il y a encore de nombreux secteurs qui gagneraient à ce qu'on accorde davantage d'attention à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DEI). Il est essentiel de considérer la diversité culturelle et l'identité comme bien plus qu'une simple case à cocher pour valoriser véritablement la DEI. À l'avenir, le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. espère recevoir des rapports d'étape sur la stratégie de lutte contre le racisme et constater des

progrès continus vers l'atteinte des objectifs ambitieux énoncés dans le modèle d'évaluation.

ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ



Nous attendons du gouvernement provincial qu'il œuvre en faveur d'une province où chacun et chacune est en mesure de satisfaire ses besoins fondamentaux à tout moment, y compris l'accès à une alimentation saine et suffisante et à un logement abordable, accessible, approprié et sûr. Nous attendons du gouvernement qu'il accorde une grande priorité à l'amélioration de la santé, de la dignité, du choix et du bien-être des résidentes et résidents pauvres et économiquement vulnérables de l'Île.

Nous attendons du gouvernement provincial qu'il négocie avec le gouvernement fédéral pour donner la priorité au développement d'un programme de revenu de base pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous nous attendons à des programmes sociaux adaptés, souples et non stigmatisants, ainsi que des mesures concrètes pour mettre en œuvre une stratégie provinciale multilatérale efficace pour éliminer la pauvreté et promouvoir l'inclusion sociale. Nous attendons des plans d'élimination de la pauvreté qu'ils s'appuient sur les expériences vécues par les personnes à faibles revenus.

Nous attendons des plans et programmes gouvernementaux de développement de la main-d'œuvre et des normes de travail de la province qu'ils soient fondés sur l'équité pour les travailleuses et travailleurs et qu'ils s'efforcent d'atteindre des salaires décents et l'équité en matière d'emploi en tant qu'objectifs fondamentaux.

« Les services d'aide sociale et d'accessibilité ne fournissent pas suffisamment de fonds pour permettre aux gens de vivre adéquatement et de survivre. Il faudrait investir davantage dans les logements coopératifs et dans la promotion d'un revenu de base. Il faudrait veiller à ce que les décisions soient guidées par des personnes vivant ou ayant vécu dans la pauvreté. Et investir dans des solutions en amont pour prévenir la pauvreté et l'aggravation des déterminants sociaux de la santé. »

– Participante à une consultation communautaire

« On n'investit pas assez dans la sécurité alimentaire, les pratiques d'entraide et les organismes qui viennent en aide aux personnes vivant dans la pauvreté. Le gouvernement ne fait pas suffisamment pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il mette en place un programme pilote de revenu de base. Il faut plus de logements abordables et coopératifs. »

– Participante à une consultation communautaire

PROGRÈS MAINTENUS

0.5

Poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie d'élimination de la pauvreté et des programmes de soutien au revenu qui y sont associés, et soutien au Conseil pour l'élimination de la pauvreté chargé de surveiller la mise en œuvre.

Partiellement maintenu. Au cours de la période de deux ans visée par l'examen, un plan de réduction de la pauvreté était en vigueur pendant 21 des 24 mois. Toutefois, la stratégie d'élimination de la pauvreté est toujours en cours de mise à jour, ce qui crée des lacunes sur le plan de l'orientation et de la mise en œuvre.



Même niveau de soutien qu'en 2023 pour le programme d'accessibilité.

Maintenu. Le gouvernement indique que le revenu assuré des bénéficiaires du programme d'accessibilité a été augmenté de 5 % en mars 2024. De plus, les allocations pour le logement ont également augmenté de 25 \$ par type de chambre.



Même niveau de soutien qu'en 2023 pour le Programme de médicaments génériques et le Programme de couverture des coûts exorbitants en médicaments.

Maintenu. Le gouvernement indique que, en juillet 2023, l'accès à la couverture des coûts exorbitants en médicaments s'est amélioré grâce à l'abaissement des plafonds applicables aux foyers et à l'allègement de la charge financière liée aux dépenses remboursables.



Soutien envers l'amélioration de la sécurité alimentaire, notamment au moyen du programme communautaire de sécurité alimentaire et d'éducation alimentaire, des programmes scolaires de déjeuners et de collation, des programmes d'alimentation scolaire saine et des programmes de sécurité alimentaire d'été.

Maintenu. Le gouvernement indique que le soutien apporté à ces mesures relatives à la sécurité alimentaire s'est accru au cours de cette période. Ce soutien a notamment pris les formes suivantes : lancement du Programme de subventions communautaires pour des repas pour les aînés en février 2024; augmentation des fonds versés au programme provincial d'alimentation scolaire au cours de l'exercice 2024-2025; octroi continu de fonds à la Première Nation de Lennox Island pour son programme d'alimentation scolaire géré par la bande et adapté à sa culture; mise en place d'un financement de base annuel pour les banques alimentaires provinciales pendant l'exercice 2024-2025; couverture de l'augmentation des coûts du Programme d'alimentation d'été pour enfants résultant de la hausse des inscriptions à l'été 2024; et augmentation du financement alloué à Meals on Wheels au cours de l'exercice 2024-2025.

À mesure que ces programmes continuent d'évoluer, le Conseil encourage la poursuite des efforts visant à collaborer avec les producteurs alimentaires locaux, en mettant l'accent sur la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et les réseaux d'alimentation saine.



Soutien envers le programme d'amélioration des compétences et de mentorat (SEAM) et le programme Start to Apply Right (STAR) pour les jeunes très susceptibles de ne pas terminer leurs études secondaires.

Maintenu. Le gouvernement indique que, depuis 2023, la province a investi plus de 900 000 \$ dans le programme SEAM afin d'aider les jeunes à risque à acquérir des compétences de vie et professionnelles par l'intermédiaire de stages au sein de leur collectivité.

PROGRÈS MAINTENUS



Financement affecté aux programmes axés sur les femmes et gérés par le Women's Network PEI (Trade HERizons et Propelle, par exemple).

Maintenu. Le gouvernement indique le maintien du soutien au Women's Economic Empowerment Project (projet d'autonomisation économique pour femmes). Depuis 2023, près de 60 femmes et personnes de diverses identités de genre ont bénéficié du programme Trade HERizons, qui propose une exploration de carrières et une formation visant à acquérir des compétences professionnelles, et plus de 24 ont suivi une formation dans une école de métiers.



Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action provincial sur le logement, qui comprend un soutien continu aux suppléments au loyer et aux bons de loyer flottant pour aider à répondre aux besoins en matière de logement abordable, ainsi qu'un soutien au Conseil sur le logement chargé de surveiller la mise en œuvre.

Partiellement maintenu. Bien que le plan d'action provincial sur le logement soit toujours en place, le Conseil sur le logement a été dissous et ne fait plus partie du nouveau plan.



Soutien aux services de refuge dans divers endroits de la province et aux services d'approche communautaire, notamment le centre de ressources communautaires à Charlottetown.

Maintenu. Le gouvernement fait état d'un soutien continu à de nombreux services de refuge et d'approche communautaire dans toute la province. Cela comprend notamment un soutien à la direction de deux refuges d'urgence pour personnes de tous genres à Charlottetown (ouvert en décembre 2022 et doté de 50 lits) et à Summerside (ouvert en octobre 2024 et doté de dix lits, avec possibilité d'agrandissement, au besoin), dont le principe fondamental repose sur une approche de soins adaptés aux traumatismes; un soutien à l'exploitation d'autres refuges de l'Île-du-Prince-Édouard, y compris Bedford MacDonald House, Blooming House Women's Shelter Inc., LifeHouse Emergency Shelter, Winter Street Emergency Shelter et Chief Mary Bernard Memorial Women's Shelter; ainsi qu'un financement à la P.E.E.R.S. Alliance pour des services d'approche et de soutien communautaires dans le cadre du Street Outreach Project.

OBJECTIFS AMBITIEUX

PRIORITÉS DÉFINIES PAR LE CONSEIL : ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ



Peu ou pas de progrès

Mettre en œuvre un programme provincial de revenu de base garanti.

Il n'existe pas encore de programme provincial de revenu de base garanti accessible à toutes les personnes qui en ont besoin, en fonction de leurs revenus. Peu d'éléments montrent que le revenu de base a été au cœur des discussions entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral depuis qu'il a été inscrit dans la lettre de mandat du ministre en 2023.



Peu ou pas de progrès

Fixer le salaire minimum à un niveau dit suffisant (calculé en fonction de la mesure du panier de consommation ou par des sources fiables telles que le Conseil canadien des politiques alternatives) et l'indexer au coût de la vie.

Bien que l'Île-du-Prince-Édouard ait affiché le salaire minimum le plus élevé du Canada atlantique au cours de la période de référence, son salaire minimum (17 \$ l'heure) reste bien inférieur au [dernier salaire de subsistance calculé](#) par le Conseil canadien des politiques alternatives, qui s'élève à 22,76 \$ l'heure.



Peu ou pas de progrès

Éliminer le sans-abrisme à l'Île-du-Prince-Édouard et fournir les services sur la base du logement d'abord, et non dans des refuges à temps partiel.

Le [2025 Point in Time Count Report](#), publié en anglais seulement par la John Howard Society, montre que le sans-abrisme reste un problème à l'Île-du-Prince-Édouard. La plupart des services de refuge à l'Île ne sont offerts qu'à temps partiel, ce qui oblige la clientèle à quitter les lieux pendant la journée. Cela est particulièrement problématique dans les régions situées en dehors de Charlottetown, où il n'existe pas de services d'approche sans rendez-vous.

« Le système reposant sur la propriété privée, qui favorise notamment les grands promoteurs immobiliers, ne fait que concentrer davantage les biens fonciers et les richesses entre les mains de la classe aisée, alors que les locataires se retrouvent dans une situation de plus en plus précaire. Il est possible d'éliminer le sans-abrisme à l'Île-du-Prince-Édouard, mais pas si nous continuons à nous contenter d'un ensemble disparate de services, dont la plupart ne visent pas à s'occuper des personnes les plus vulnérables et les plus difficiles à aider. »

– Participante à une consultation communautaire

NOUVEAUX PROGRÈS SUPPLÉMENTAIRES

PRIORITÉS DÉFINIES PAR LE GOUVERNEMENT : ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ



Progrès satisfaisants

Accroître les services de logement avec services de soutien et de refuge.

Le gouvernement indique que, au cours de la période de référence, la Société de logement de l'Î.-P.-É. a augmenté le nombre de logements avec services de soutien (39 logements) et de places dans les refuges (21 lits), à la fois en augmentant le nombre de logements dans son parc de logements sociaux et en apportant son soutien à des organismes sans but lucratif. La Société de logement de l'Î.-P.-É. a acquis 11 logements dans le comté de Kings, ce qui signifie qu'il y a désormais des logements avec services de soutien dans les trois comtés de l'Île-du-Prince-Édouard. Dix autres logements de transition ont aussi été mis en service par le BGC Charlottetown, grâce au financement de fonctionnement accordé par la Société de logement de l'Î.-P.-É. Vingt-quatre logements supplémentaires appartenant à la Société de logement de l'Î.-P.-É. sont en cours d'aménagement ou de construction, et 12 autres logements verront le jour grâce au financement fourni à la BGC Charlottetown.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. se réjouit de constater que ce travail est mené dans les trois comtés, en partenariat avec des organismes sans but lucratif.



Progrès satisfaisants

Mettre en place un projet pilote d'expansion du logement communautaire.

Le gouvernement soutient que, grâce au lancement du projet pilote d'expansion du logement communautaire, le secteur du logement coopératif et sans but lucratif a obtenu un financement destiné à accroître sa capacité d'accueil et son portefeuille de logements, tant par l'intermédiaire d'acquisitions que de nouvelles constructions. Ce projet pilote a permis l'acquisition de 116 logements en 2024-2025.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. reconnaît l'incidence de ce programme. Nous espérons qu'il deviendra un outil de financement permanent.



Progrès satisfaisants

Élargir les conditions d'admissibilité aux services de soutien destinés aux personnes qui cessent d'être prises en charge.

Le gouvernement affirme que les Services à l'enfance et à la famille, conscients du fait que les jeunes qui cessent d'être pris en charge par la directrice de la protection de l'enfance à l'âge de 18 ans sont exposés à des risques accrus en matière de revenus, d'éducation et de santé mentale et physique, ont élargi les critères d'admissibilité aux services de soutien. Ces services de soutien à la transition aident les jeunes sur les plans de l'éducation et de la formation, du logement, de l'acquisition de compétences de vie, de la gestion des problèmes émotionnels et relationnels, et bien plus encore. Auparavant, ce soutien était réservé aux jeunes de 18 à 21 ans qui étaient sous tutelle permanente au moment de célébrer leurs 18 ans. Il est désormais accessible jusqu'à l'âge de 25 ans aux personnes prises en charge de façon temporaire ou permanente.

0.5 Quelques progrès

Apporter des changements de fond au Programme canadien d'aide financière aux étudiants.

Le gouvernement soutient que le travail accompli à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale a mené ces dernières années à l'application d'importants changements de fond au Programme canadien d'aide financière aux étudiants, qui ont amélioré les prêts étudiants fédéraux et provinciaux ainsi que les bourses d'études fédérales :

- les intérêts sur les prêts étudiants fédéraux et provinciaux ont été supprimés le 1^{er} avril 2023, ce qui a permis de réduire le niveau d'endettement des diplômées et diplômés ayant contracté un prêt étudiant;
- les personnes victimes de violence conjugale ou qui vivent l'éclatement de leur famille peuvent être considérées comme des étudiantes et étudiants indépendants, plutôt que comme des étudiantes et étudiants à charge ou mariés, aux fins de l'évaluation de leur admissibilité, à condition qu'elles puissent fournir des documents prouvant leur situation;
- l'élargissement de la Bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité permet d'accéder à davantage de fonds non remboursables.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. salue les efforts déployés en partenariat avec le gouvernement fédéral pour alléger le fardeau que représente le remboursement des prêts étudiants. La simplification du lourd processus d'évaluation pour les personnes victimes de violence conjugale ou vivant l'éclatement de leur famille contribuerait à lever plus efficacement les obstacles à l'accès pour les victimes de violence.

SOMMAIRE DE LA CATÉGORIE : ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

Compte tenu du grand nombre d'Insulaires touchés par la pauvreté et des effets néfastes de cette dernière sur leur santé et leur dignité, il est clair que les mesures prises ne sont pas suffisantes pour lutter contre l'inflation croissante, la crise actuelle du logement et les taux élevés d'insécurité alimentaire. Le sans-abrisme est un problème de plus en plus préoccupant à l'Île-du-Prince-Édouard. Même si nous nous réjouissons de voir s'accroître le nombre de logements avec services de soutien et de services de refuge, des Insulaires passent entre les mailles du filet. Les progrès dans la mise en place d'un revenu de base garanti pour l'Île-du-Prince-Édouard, en collaboration avec le gouvernement fédéral, sont au point mort. Les organismes sans but lucratif ne parviennent pas à combler les lacunes de plus en plus importantes dans les services et les systèmes publics, et les nouvelles initiatives gouvernementales n'ont pas réussi à suivre le rythme de l'évolution des défis, qui sont toujours plus nombreux.

Il convient de redoubler d'efforts pour collaborer avec les producteurs alimentaires locaux de l'Île-du-Prince-Édouard, dont une grande partie sont des femmes, afin de mettre en œuvre des programmes de sécurité alimentaire et de souligner l'importance de la souveraineté alimentaire sur l'Île.

SOUTIEN AUX PERSONNES QUI FOURNISSENT DES SOINS ET APPUI À LA PRESTATION DE SOINS



Nous attendons du gouvernement provincial qu'il reconnaisse, valorise et investisse dans le travail souvent non rémunéré ou sous-payé des personnes, souvent des femmes, qui s'occupent d'enfants et d'adultes, y compris de personnes âgées.

Nous attendons du gouvernement qu'il adopte des politiques qui augmentent les aides, et non les charges, pour permettre aux aidantes et aidants de participer pleinement à la vie de la société insulaire et pour veiller à ce que nous partagions la responsabilité collective de l'aide avec les aidantes et aidants individuels dans les familles et les communautés.

Nous attendons du gouvernement qu'il investisse dans des services de soins abordables et accessibles, y compris la garde d'enfants, les soins aux personnes âgées, les soins à domicile, les soins de longue durée et les services de répit, dans le but d'accroître l'accès équitable au travail rémunéré, à l'éducation et aux possibilités de formation, et de soutenir la santé mentale et le bien-être des aidantes et aidants.

Le gouvernement doit également tenir compte des responsabilités et de la disponibilité des aidantes et aidants, et nos responsabilités communes en matière de soins collectifs doivent être prises en compte dans la préparation et la réponse aux situations d'urgence, la planification des systèmes de santé et l'adaptation au changement climatique. Nous attendons du gouvernement qu'il reconnaisse le travail du secteur bénévole dans la prise en charge de la communauté et qu'il lui accorde des ressources.

« Il faut mettre en place des services de soutien pour les membres de la génération sandwich qui doivent prendre soin à la fois de leurs enfants et de personnes âgées ou d'adultes vulnérables. Ce soutien doit leur permettre de participer à des activités communautaires qui favorisent leurs sentiments d'appartenance et de satisfaction, leur santé mentale et leur bien-être. »

– Participante à une consultation communautaire

« Il faut davantage de programmes gratuits destinés aux nouveaux parents et aux parents vulnérables pour préserver l'unité familiale et réduire le recours aux Services de protection de l'enfance. Tant de problèmes liés au bien-être de l'enfance découlent de la pauvreté et du manque de ressources ou de soutien. Il faut accroître le soutien financier accordé aux aidantes et aidants, et ce soutien doit s'étendre aux personnes ayant la résidence permanente, ainsi qu'à celles qui s'occupent d'une personne n'ayant pas la résidence permanente ni la citoyenneté canadienne. »

– Participante à une consultation communautaire



Travail continu pour finaliser et concrétiser les ententes encadrant la mise en place de services de garde d'enfants à 10 \$ par jour (en partenariat avec le gouvernement fédéral).

Maintenu et atteint. En partenariat avec le gouvernement fédéral, les frais de garde ont été réduits à 10 \$ par jour dans les centres de la petite enfance et les garderies en milieu familial



Soutien aux centres de la petite enfance de la province, y compris du financement pour au moins 6 864 places (programmes pour enfants d'âge scolaire inclus) ou au moins 4 386 places (à l'exclusion des programmes pour enfants d'âge scolaire), et 450 places pour nourrissons dans des centres de garde publics et privés.

Maintenu. Le gouvernement continue d'offrir du financement et des services de soutien aux centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de la province, y compris pour 7 930 places (programmes pour enfants d'âge scolaire inclus) et 5 290 places (à l'exclusion des programmes pour enfants d'âge scolaire).



Investissement dans un plan d'action pour la garde d'enfants ciblant les populations mal servies et les enfants vulnérables, y compris un soutien aux subventions pour la garde d'enfants destinées aux services de garde avant et après l'école et au gardiennage privé.

Partiellement maintenu. Le Programme de subvention pour la garde d'enfants a été soumis à une analyse selon les genres et la diversité, mais aucun autre suivi n'a été signalé depuis. On ne sait pas si les subventions actuelles sont suffisantes et accessibles à toutes les personnes qui en ont besoin.



Frais de scolarité payés pour les programmes et services de Compétences Î.-P.-É. qui aident les résidentes et résidents de l'Île à terminer leurs études secondaires (FG) ou à se mettre à niveau pour poursuivre leurs études, ainsi qu'une allocation de Compétences Î.-P.-É. aidant à couvrir les coûts engagés pour la garde d'enfants pendant que la personne qui s'occupe d'eux suit des programmes approuvés dans le cadre de Formation Î.-P.-É.

Maintenu. Le gouvernement indique que les programmes et services de Compétences Î.-P.-É., dont les frais de scolarité sont payés, se poursuivent, et que Compétences Î.-P.-É. continue de verser une allocation pour la garde d'enfants afin de réduire l'obstacle que peuvent représenter les frais de garde pour les personnes souhaitant obtenir leur Certificat canadien d'éducation des adultes (qui a remplacé le diplôme de formation générale [FG]) et suivre d'autres programmes de formation.



Promotion et soutien en matière de parentage, comme les programmes Triple P, À manipuler avec soin, Period of PURPLE crying, L'art d'être parent tout en vivant sous des toits distincts, Meilleur départ (visites optionnelles à domiciles pour les personnes s'occupant de jeunes enfants) et Strongest Families (pour la santé mentale).

Maintenu. Le gouvernement mentionne que le programme Triple P est toujours offert et que le programme À manipuler avec soin est financé par le ministère de l'Éducation et de la Petite enfance et offert par l'Association pour le développement de la petite enfance (ADPE) de l'Î.-P.-É.



Soutien au Programme pour les grands-parents et autres fournisseurs de soins afin de fournir une aide financière à certains grands-parents et d'autres personnes chargées de

Maintenu. Le gouvernement affirme que des investissements ont été faits afin d'augmenter les prestations versées aux grands-parents et aux autres fournisseurs de soins (ainsi qu'aux parents d'accueil) afin de tenir compte des coûts liés à l'éducation des enfants, notamment les allocations relatives à la rentrée scolaire et aux vêtements d'hiver.



Poursuite de la mise en œuvre des recommandations et des actions formulées dans le document *Promouvoir le mieux-être, préserver la santé – Un plan d'action provincial pour les aînés, les personnes qui approchent de la retraite et les aidants*, y compris un soutien continu aux programmes qui permettent aux personnes âgées de rester chez elles, tels qu'En sécurité chez soi, le Programme de réparations domiciliaires pour aînés et le Programme pour l'autonomie des aînés.

Partiellement maintenu. Alors que ces programmes se poursuivent, certaines personnes âgées ont indiqué, dans le cadre du processus de consultation communautaire, que les nouvelles conditions d'accès au Programme pour l'autonomie des aînés sont intrusives et créent des obstacles à l'accès.



OBJECTIFS AMBITIEUX

PRIORITÉS DÉFINIES PAR LE CONSEIL : SOUTIEN AUX PERSONNES QUI FOURNISSENT DES SOINS ET APPUI À LA PRESTATION DE SOINS



Progrès satisfaisants

Revoir la *Child Protection Act* (loi sur la protection des enfants) en fonction des droits fondamentaux des enfants.

La [Child Youth and Family Services Act](#) (loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille) a été promulguée le 9 septembre 2024, renforçant ainsi la protection des enfants et des jeunes.



Peu ou pas de progrès

Mettre en place un programme universel et accessible de garde après l'école pour les élèves de la maternelle à la sixième année.

Un projet de programme universel et accessible de garde après l'école a été proposé, mais n'a pas encore été mis en œuvre.



Peu ou pas de progrès

Élaborer un plan global de soins et de soutien à domicile pour promouvoir le bien-être et la qualité de vie, garantir un appui et des ressources pour vivre et vieillir sur place, et appuyer les proches aidantes et aidants des adultes et des personnes âgées.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. s'est réjoui de la mise en place d'une prestation pour proches aidantes et aidants, mais s'est montré déçu par les montants alloués, qui sont bien inférieurs à ce dont les aidantes et aidants à temps plein ont besoin pour subvenir à leurs besoins fondamentaux et vivre en santé et dans la dignité.



Peu ou pas de progrès

Fournir un financement de base adéquat aux organismes sans but lucratif du secteur social qui fournissent des services publics essentiels aux besoins fondamentaux, à la santé et à la dignité.

De nombreux organismes sans but lucratif de l'Île-du-Prince-Édouard ne bénéficient d'aucun financement de base, ou d'un financement insuffisant, et comptent sur du financement octroyé par projet pour offrir des services essentiels. La transparence concernant les processus et les indicateurs utilisés pour déterminer quels organismes peuvent bénéficier d'un financement de base de la part du gouvernement doit être accrue.

NOUVEAUX PROGRÈS SUPPLÉMENTAIRES

PRIORITÉS DÉFINIES PAR LE GOUVERNEMENT : SOUTIEN AUX PERSONNES QUI FOURNISSENT DES SOINS ET APPUI À LA PRESTATION DE SOINS



Progrès satisfaisants

Améliorer les salaires et les régimes de retraite des professionnelles et professionnels de la petite enfance.

Le gouvernement déclare que, en partenariat avec l'Association pour le développement de la petite enfance, un régime de retraite à cotisations déterminées destiné aux personnes travaillant dans les centres de la petite enfance a été mis en place en 2023. La grille salariale d'octobre 2023, d'avril 2024 et d'octobre 2025 a été revue à la hausse afin de garantir une rémunération adéquate au personnel certifié des centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Le personnel des centres de la petite enfance assure un service essentiel, en contribuant au bien-être des enfants à une étape cruciale de leur développement. Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. se réjouit de ces améliorations en faveur des personnes travaillant dans les centres de la petite enfance.



Quelques progrès

Rénover et construire des foyers de groupe des Services à l'enfance et à la famille.

Le gouvernement souligne qu'un foyer de groupe des Services à l'enfance et à la famille a été rénové afin d'en assurer la pleine accessibilité pour les enfants, les familles et le personnel. De plus, la construction de deux nouveaux foyers de groupe a été approuvée; ceux-ci seront entièrement accessibles et offriront un cadre plus familial qu'institutionnel. Leur présence dans différentes collectivités de l'Île fait en sorte qu'ils seront plus proches des domiciles des enfants, de leurs écoles et des centres d'activités récréatives et culturelles, ce qui permettra aux enfants et à leurs parents de rester plus facilement en contact et de participer davantage aux différents aspects de leur vie quotidienne.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. salue les efforts visant à désinstitutionnaliser les foyers de groupe pour les personnes prises en charge, et encourage le gouvernement à accroître encore davantage les effectifs et les services de soutien.

« Peut-être que notre santé ne serait pas aussi fragilisée si nous n'assumions pas une part disproportionnée des responsabilités liées aux soins des autres, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du foyer : à l'extérieur, pour des salaires inférieurs à ceux des hommes, et à l'intérieur, gratuitement... Peut-être que si davantage de femmes et de personnes de diverses identités de genre occupaient des postes de direction – si nous n'avions pas à nous soucier non seulement des fardeaux supplémentaires mentionnés plus haut, mais aussi du risque accru de violence fondée sur le genre, facilitée par la technologie ou non, qui s'y ajoute... peut-être verrions-nous enfin des politiques et des mesures qui changeraient vraiment les choses. »

– Participante à une consultation communautaire

0.5**Quelques progrès****Améliorer les salaires dans le secteur privé des soins de longue durée.**

Le gouvernement mentionne que, en collaboration avec la Long-Term Care Association, un nouveau contrat a été signé avec les exploitants d'établissements de soins de longue durée. Cela s'est traduit par une augmentation du tarif journalier des soins de santé, accompagnée d'un engagement à consacrer les deux tiers de cette augmentation à la hausse des salaires des travailleuses et travailleurs du secteur. Un suivi sera assuré au moyen de rapports annuels.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. se réjouit de l'augmentation salariale accordée aux professionnelles et professionnels du secteur privé des soins de longue durée. Nous espérons voir une augmentation des investissements dans les services publics de soins de longue durée et une amélioration de leur accessibilité, ainsi que de nouveaux investissements visant à renforcer la sécurité et le bien-être de l'ensemble des travailleuses et travailleurs de ce secteur.

0.5**Quelques progrès****Lancer une subvention pour l'achat d'équipement et de matériel inclusifs.**

Le gouvernement souligne qu'une subvention pour l'achat d'équipement et de matériel inclusifs a été mise en place dans tous les centres de la petite enfance. Celle-ci offre jusqu'à 35 000 \$ par centre (en fonction du nombre d'inscriptions à temps plein) pour acheter de l'équipement et du matériel à l'appui des programmes inclusifs.

L'appui de programmes inclusifs est une initiative bienvenue. Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. attend avec impatience ces nouveaux investissements ainsi que les résultats d'évaluation démontrant en quoi ces investissements ont amélioré la situation des enfants et des familles qui bénéficient des centres de la petite enfance.

SOMMAIRE DE LA CATÉGORIE : SOUTIEN AUX PERSONNES QUI FOURNISSENT DES SOINS ET APPUI À LA PRESTATION DE SOINS

Nous nous réjouissons de constater le soutien accru apporté aux personnes fournissant des soins à l'Île-du-Prince-Édouard, notamment l'adoption de la loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille, les premières étapes d'un programme universel et accessible de garde après l'école, ainsi que l'amélioration des salaires et des régimes de retraite. Cependant, à mesure que les services de soutien se multiplient, les besoins augmentent également. Les soins offerts et les personnes qui les fournissent jouent un rôle inestimable dans le bien-être social, émotionnel et économique de l'Île-du-Prince-Édouard, et les femmes continuent d'assumer la majeure partie de cette charge. Les aidantes et aidants ont atteint le stade de l'épuisement professionnel, et les prestations qui leur sont proposées sont bien en deçà de ce qu'il leur faut pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. Le renforcement des normes en matière d'emploi, comme l'amélioration des dispositions relatives aux congés de maladie payés, permettrait de mieux aider ces personnes à s'intégrer pleinement au marché du travail et à contribuer à l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard. Le bien-être des aidantes et aidants nécessite toute l'attention et tout le soutien possibles de la part du gouvernement.

SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES FEMMES ET DES PERSONNES DE DIVERSES IDENTITÉS DE GENRE



Nous attendons du gouvernement provincial qu'il maintienne un système de soins primaires solide tout en réalisant des investissements proactifs en amont pour promouvoir le mieux-être et la santé. Nous attendons des plans et des actions du gouvernement qu'ils soient ancrés dans l'équité en matière de santé et qu'ils se concentrent sur les mesures de santé publique plutôt que sur les comportements individuels.

Nous attendons du gouvernement qu'il reconnaisse la santé physique et mentale holistique pour l'ensemble du corps, avec des services fondés sur les meilleures pratiques et sur des recherches et des preuves à jour et tenant compte des spécificités du genre. Nous attendons du gouvernement qu'il mette en place des systèmes de santé réactifs, à l'écoute des expériences vécues et des enseignements qui en sont tirés. Nous attendons du système de santé qu'il soutienne et célèbre la diversité de genres.

Nous attendons du gouvernement qu'il reconnaisse l'impact des déterminants sociaux de la santé, tels que le revenu, le genre, l'orientation, la langue et la culture, ainsi que l'impact du changement climatique et des facteurs environnementaux, et qu'il y réagisse.

Nous nous attendons à ce que l'accès aux services de santé soit libre de jugement et de stigmatisation et ne porte pas atteinte à la dignité. On retrouve un soutien et une aide à l'échelle du système pour la santé mentale et les toxicomanies, y compris des soins opportuns dans les situations de crise, ainsi que des soins et un soutien tout au long de la vie.

« Le modèle du centre de médecine de famille fonctionne bien : nous avons accès à des soins de suivi. Nous pouvons consulter une pharmacienne ou un pharmacien qui connaît notre dossier et assure un suivi personnalisé. Nous pouvons consulter plusieurs spécialistes et obtenir des recommandations. Des travailleuses et travailleurs sociaux peuvent nous offrir des soins de santé mentale. »

– Participante à une consultation communautaire

« Il faut fournir beaucoup de précisions et il faut vraiment défendre sa cause. Il faut parler fort. L'accès aux soins primaires ne devrait pas se résumer à une situation où seules les personnes qui parlent le plus fort se font entendre. »

– Participante à une consultation communautaire

PROGRÈS MAINTENUS



Poursuite de tous les programmes des Services de santé sexuelle et reproductive et en matière d'options destinés aux femmes et aux personnes de tous genres, y compris les soins liés à l'avortement dans la province, notamment l'accès à l'avortement chirurgical et médical (pilule abortive), à des renseignements clairs et accessibles sur les services et les choix et à des soins de suivi.

Maintenu. Le gouvernement indique que les Services de santé sexuelle et reproductive et en matière d'options continuent de proposer des programmes destinés aux femmes et aux personnes de tous genres. Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. a également recueilli les témoignages de plusieurs personnes ayant eu des expériences positives avec les Services de santé sexuelle et reproductive et en matière d'options, et ces services sont en pleine expansion vu leur succès.



Poursuite de la mise en œuvre des recommandations et des actions formulées dans *Comprendre pour agir – Stratégie en matière de santé des femmes et des Insulaires de diverses identités de genre 2022-2027*.

*Maintenu. Le gouvernement indique que plusieurs activités menées au cours de la période de référence s'inscrivent dans le droit fil des recommandations et des actions formulées dans le document intitulé *Comprendre pour agir – Stratégie en matière de santé des femmes et des Insulaires de diverses identités de genre 2022-2027*. Parmi celles-ci, citons les suivantes : le lancement du site Web « Women and Gender Diverse People's Health Hub » (Pôle de santé des femmes et des personnes de diverses identités de genre) et de la campagne sur les réseaux sociaux « Speaking of our Health » (Parlons de notre santé); l'ajout de trois sièges non désignés au sein du Conseil de la santé des femmes et des personnes de diverses identités de genre afin d'accroître la diversité des points de vue et des voix; ainsi que l'organisation d'activités d'apprentissage sur la lutte contre le racisme dans le domaine de la santé, la santé des Autochtones et l'équité en matière de santé. Il reste toutefois beaucoup à faire et nous encourageons le gouvernement à poursuivre ses efforts dans ce sens.*



Aide spécialisée en matière de santé mentale pour des groupes particuliers, notamment les jeunes et les familles (équipes de bien-être scolaires), les jeunes (programme Insight) et les producteurs alimentaires (programme Parlons aux fermiers et Programme d'aide aux pêcheurs).

Maintenu. Les services spécialisés de santé mentale destinés aux groupes particuliers susmentionnés continuent d'être offerts. Ces services devraient faire l'objet d'évaluations indépendantes régulières afin de s'assurer qu'ils répondent efficacement aux besoins de chaque communauté, et les résultats de ces évaluations devraient être rendus publics dans un souci de transparence.

Le Conseil aimerait que l'efficacité de ces programmes soit évaluée, car des agricultrices et agriculteurs et d'autres membres de la population nous ont fait savoir qu'ils n'étaient pas toujours accessibles, utiles ou pertinents.



Promotion et surveillance de la santé par le Bureau du médecin hygiéniste en chef en misant sur les déterminants sociaux de la santé et l'analyse fondée sur les genres et la diversité.

Maintenu. Le gouvernement indique que le Bureau du médecin hygiéniste en chef continue d'appliquer des approches éclairées par les genres et la diversité dans les domaines de la promotion de la santé, de la surveillance de la santé de la population et de l'élaboration des programmes. Ces approches comprennent notamment la prise en compte des déterminants sociaux de la santé, tels que le genre, l'âge, la situation géographique, les revenus, l'identité et l'expérience vécue.

L'analyse selon les genres et la diversité s'appuie sur l'analyse des données démographiques, sur des données ventilées lorsque celles-ci sont disponibles, sur l'engagement communautaire et sur des initiatives ciblées de santé publique visant à lutter contre les inégalités en santé. Cette analyse sert de base à des recommandations concernant la prévention, le dépistage, les priorités en matière de promotion de la santé et l'élaboration de politiques.



PROGRÈS MAINTENUS



Application de protocoles sexospécifiques dans les programmes de traitement de la toxicomanie de Santé Î.-P.-É., notamment dans le programme Force et dans l'unité de transition.

Maintenu. Des options de traitement sexospécifiques sont toujours proposées au sein des services de toxicomanie, tant dans les centres communautaires que de transition. Il est essentiel qu'un large éventail de programmes et de services soient offerts pour garantir un accès inclusif et que ces programmes ne soient pas directement liés à une religion ou à une idéologie en particulier.



Mesures de soutien en matière de santé physique, d'intégrité physique et de dignité, surtout pour ce qui est des produits menstruels gratuits dans les écoles.

Partiellement maintenu. Bien que des mesures de soutien aient été mises en place pour améliorer la santé physique, l'intégrité physique et la dignité, nous encourageons le gouvernement à poursuivre et à intensifier ces efforts. De plus, nous saluons les efforts déployés par le Secrétariat interministériel aux affaires féminines pour fournir des produits menstruels aux écoles de l'Île. En améliorant la communication continue avec les administrations scolaires de l'Île et en leur apportant un soutien continu, nous pourrions contribuer à remédier aux difficultés d'accès aux produits menstruels rencontrées par le personnel et les élèves dans certaines écoles.



Poursuite des services d'urgence renforcés en cas d'agression sexuelle (soutien médical et médico-légal aux victimes d'agression sexuelle par un personnel infirmier spécialement formé) dans toutes les salles d'urgence en milieu hospitalier.

Maintenu. Le gouvernement soutient que les services d'urgence renforcés en cas d'agression sexuelle se sont poursuivis tout au long de la période de référence.



Soutien continu à la clinique d'affirmation de genre, y compris l'approbation et le financement des chirurgies d'affirmation du genre.

Maintenu. Le gouvernement maintient que ce service a pris de l'expansion, se transformant en un modèle interdisciplinaire incluant des travailleuses et travailleurs sociaux, des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés et des assistantes et assistants de bureau de médecin, en plus des médecins et des infirmières et infirmiers praticiens locaux.

OBJECTIFS AMBITIEUX

PRIORITÉS DÉFINIES PAR LE CONSEIL : SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES FEMMES ET DES PERSONNES DE DIVERSES IDENTITÉS DE GENRE



Quelques progrès

Doter les soins primaires d'effectifs adéquats par le biais de centres de médecine de famille et de quartiers médicaux permettant à chacun et chacune d'accéder à des services de soins primaires qui intègrent les déterminants sociaux de la santé et l'équité entre les genres.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. se réjouit de constater que des progrès ont été réalisés. Nous attendons avec impatience la poursuite de l'expansion des centres de médecine de famille et des quartiers médicaux connexes dans toute la province, ainsi que la clarification des services qui seront proposés dans chaque centre de médecine de famille et quartier, de même que l'assurance que chaque centre de médecine de famille dispose de membres de personnel en soins primaires et d'un soutien administratif suffisants.



Quelques progrès

Avoir des options de services de santé mentale élargies, opportunes et pleinement accessibles qui répondent aux besoins des femmes et des personnes de diverses identités de genre, avec un appui spécialisé pour les secteurs et les communautés ayant des besoins particuliers (jeunes, producteurs alimentaires, 2ELGBTQIA+, etc.).

Les investissements dans les services et programmes spécialisés ont connu une évolution positive au cours de la période de référence, des programmes comme Strongest Families et ceux assurés par l'intermédiaire de Our Landing Place offrant un soutien indispensable. En même temps, pendant les consultations communautaires, de nombreuses femmes et personnes de diverses identités de genre ont indiqué qu'elles relevaient encore des lacunes dans le soutien et les services. Des inquiétudes ont été exprimées quant au fait que le modèle d'accès libre aux services de counseling ne permet pas d'établir une relation de confiance avec les professionnelles et professionnels et oblige les patientes et patients à raconter leur histoire et à revivre leur traumatisme à chaque visite.



Progrès satisfaisants

Fournir des soins complets pour la santé des seins, y compris des soins de reconstruction mammaire pour toute personne qui en fait la demande; et suivre un processus de dépistage, de surveillance et de suivi des seins qui respecte ou dépasse les lignes directrices nationales en matière de bonnes pratiques (celles du Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs, par exemple), y compris des options de surveillance pour les personnes aux seins denses.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. reconnaît l'efficacité des services qui permettent aux femmes de plus de 40 ans d'accéder directement à une mammographie, ainsi que le fait que les renseignements relatifs à la densité mammaire sont communiqués directement aux

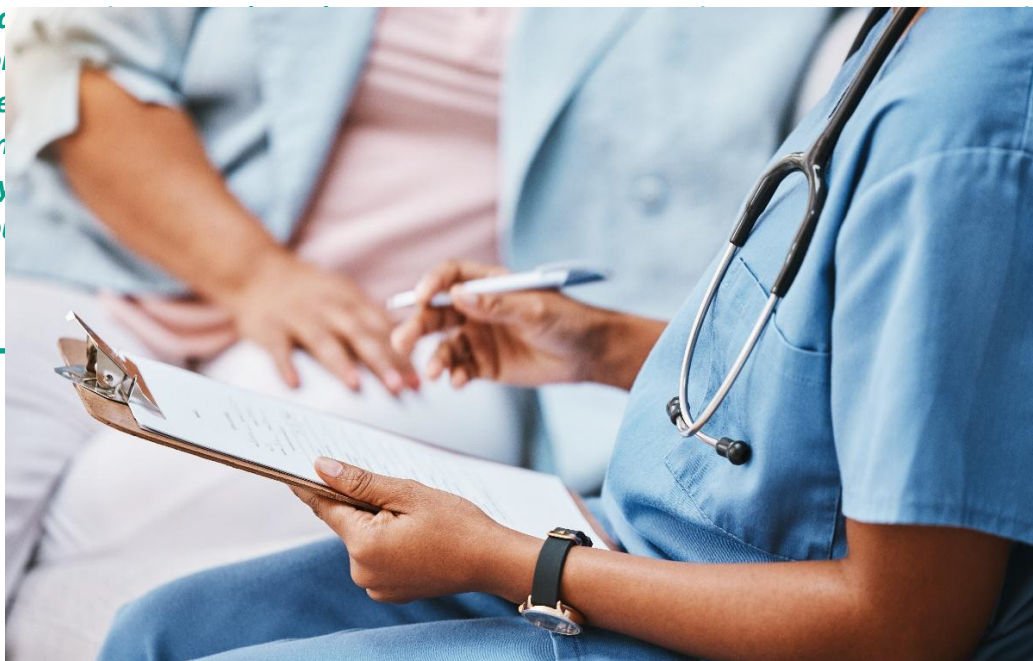
patientes.

0.5 Quelques progrès

Donner accès à une gamme d'options en matière de soins contraceptifs et de produits menstruels gratuits aux personnes qui en ont besoin par le biais de programmes fondés sur les principes de la justice reproductive.

La couverture des soins contraceptifs s'est considérablement améliorée, certaines options étant désormais entièrement couvertes. L'élargissement de l'éventail des options couvertes contribuerait à garantir l'accès à toutes les personnes qui en ont besoin. De plus, il est réjouissant de voir que l'accès à des produits menstruels gratuits s'est accru dans certains édifices gouvernementaux. Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. souhaite que toutes les écoles et tous les édifices gouvernementaux de l'île fournissent gratuitement des produits menstruels dans les toilettes.

« Le passage d'une prise en charge continue et soutenue à un modèle de clinique



NOUVEAUX PROGRÈS SUPPLÉMENTAIRES

PRIORITÉS DÉFINIES PAR LE GOUVERNEMENT : SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES FEMMES ET DES PERSONNES DE DIVERSES IDENTITÉS DE GENRE



Progrès satisfaisants

Offrir des services de sages-femmes.

Le gouvernement mentionne que les services de sages-femmes ont été officiellement lancés à l'Île-du-Prince-Édouard et qu'une entente de financement a été conclue avec l'Association des sages-femmes de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. applaudit la (ré)introduction des services de sages-femmes à l'Île-du-Prince-Édouard. Nous espérons que ces services continueront à évoluer et élargiront leur portée, notamment au milieu rural.



Progrès satisfaisants

Mettre en place un Fonds pour l'adaptation des lieux de travail.

Le gouvernement confirme qu'un Fonds pour l'adaptation des lieux de travail, coordonné par ResourceAbilities, a été mis en place afin d'assurer un soutien équitable et efficace en faveur de l'amélioration de l'accessibilité (par l'intermédiaire du ministère de la Main-d'œuvre, des Études supérieures et de la Population).

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. salue les efforts déployés pour améliorer l'accessibilité. Nous encourageons le gouvernement à élargir ce programme afin de garantir un accès sûr et équitable à tous les espaces publics de l'Île-du-Prince-Édouard.



Quelques progrès

Élaborer des politiques en matière de sécurité dans les sports et une charte de lutte contre le racisme dans les loisirs.

Le gouvernement souligne que la Division des sports, des loisirs et de l'activité physique collabore avec Sport PEI et Recreation PEI afin d'organiser des ateliers et des formations sur l'élaboration de politiques en matière de sécurité dans les sports à l'intention des organismes sportifs et récréatifs de la province. De plus, Recreation PEI a adopté une charte de lutte contre le racisme. Cette charte constitue un outil pratique destiné aux organismes et aux municipalités pour les aider à orienter leur travail dans la lutte contre le racisme dans le cadre de leurs programmes et de leurs espaces récréatifs. La Division, en partenariat avec Sport PEI et les organismes sportifs provinciaux, mettra en place un mécanisme indépendant géré par un tiers afin de traiter les plaintes pour mauvais traitements, harcèlement et violence dans les sports.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. reconnaît les efforts déployés en faveur de l'égalité dans les sports et les loisirs. Nous attendons avec impatience la mise en place d'un mécanisme

indépendant géré par un tiers.



Quelques progrès

Mettre en place de nouvelles initiatives de collaboration avec les communautés autochtones.

Le gouvernement précise que le ministère des Transports et de l'Infrastructure a octroyé des fonds aux communautés autochtones pour réaliser des projets de transport actif et collaboré avec la Première Nation Abegweit afin de gérer le projet de construction Abegweit Connects, en plus de mener à bien un important projet routier visant à améliorer la sécurité routière dans cette région. Une approche de prestation de services collaborative et axée sur la communauté a été mise en place et a donné lieu à deux cliniques temporaires à l'Île destinées à la Première Nation de Lennox Island, à la Première Nation Abegweit et à la Mi'kmaq Confederacy of PEI, lesquelles ont offert des services de délivrance de permis et d'enregistrement en personne aux Autochtones. De plus, les ententes sur le logement signées avec les Premières Nations de la province, tels que l'entente pour le projet de Hillsborough Park, constituent un pas dans la bonne direction.

Bien que les efforts en faveur de la vérité et de la réconciliation avec les peuples autochtones aient été évalués en fonction des objectifs maintenus et ambitieux du présent rapport, le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. tient également à saluer les nouvelles initiatives de collaboration mises en place avec la Première Nation de Lennox Island, la Première Nation Abegweit et la Mi'kmaq Confederacy of PEI.



Progrès satisfaisants

Veiller à ce que la bibliothèque offre des ressources et des services variés.

Le gouvernement indique que la bibliothèque offre le prêt de trousse de santé mentale, qui contiennent des ressources en anglais et en français pour les adultes, les jeunes et les enfants. Ces trousse de santé mentale traitent de sujets allant de la dépression et de l'anxiété aux troubles alimentaires et aux jeux de hasard. Des trousse *Au secours les parents* sont également disponibles à la bibliothèque. Ces trousse contiennent une sélection de livres sur un sujet parental précis. Les sujets abordés vont de la santé mentale et du TDAH à l'éducation des adolescentes et adolescents, des tout-petits et des enfants adoptés. La collection *Bibliothèque d'objets* propose également une grande variété d'articles destinés à favoriser le bien-être physique et mental. Citons, par exemple, les trousse de conditionnement physique et de yoga, les raquettes à neige, les trousse PLAY, les jeux de pickleball, les sacs à dos nature, les patins à glace et les sacs à dos de randonnée.

SOMMAIRE DE LA CATÉGORIE : SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES FEMMES ET DES PERSONNES DE DIVERSES IDENTITÉS DE GENRE

Des avancées ont été réalisées en matière de santé physique et mentale à l'Île-du-Prince-Édouard : accès à des services de sages-femmes, évolution des centres de médecine de famille et soins de santé mammaire plus complets. Les services de santé mentale destinés aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre restent insuffisants; des groupes de discussion ont notamment mis en évidence le manque d'accès à des services de counseling, les longs délais d'attente pour obtenir des soins, le manque d'accessibilité et l'absence de soins adaptés aux traumatismes à la nouvelle clinique de santé mentale sans rendez-vous. Il reste encore beaucoup à faire pour soutenir la santé mentale et physique des Insulaires, notamment en renforçant les capacités au sein de la province, en étant à l'écoute du personnel actuel et en lui apportant tout le soutien nécessaire, ainsi qu'en continuant à améliorer les services de santé mentale et de toxicomanie qui tiennent compte des spécificités liées au genre.

FIN À LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE



« Le partenariat bilatéral dans le cadre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre a apporté un soutien financier sans précédent. L'approche interministérielle adoptée par la province est très efficace. »

– Participante à une consultation communautaire

Nous attendons du gouvernement provincial qu'il travaille à mettre fin à la violence contre les femmes et les enfants, aux autres formes de violence fondée sur le genre et à toutes les formes de violence familiale.

Nous attendons du gouvernement qu'il fournisse et soutienne des programmes visant à prévenir la violence, des abus de pouvoir aux contrôle physiques, émotionnels, financiers et sexuels. Nous attendons du gouvernement qu'il investisse dans un travail de prévention qui aborde le rôle de la communauté dans l'élimination des causes profondes de la violence fondée sur le sexe, soit la misogynie ainsi que la discrimination fondée sur le sexe et le manque de respect à l'endroit des personnes qui s'identifient comme femmes.

Nous attendons des services gouvernementaux qu'ils soient adaptés au genre et sensibles à la culture et aux traumatismes, et qu'ils ne revictimisent jamais les victimes ou les personnes survivantes. Nous nous attendons à des services destinés aux personnes qui causent du tort pour favoriser la responsabilisation.

Nous nous attendons à ce que le gouvernement provincial accorde une grande priorité à l'accès des femmes et des familles à la justice, en particulier au droit de la famille. Nous attendons du gouvernement qu'il investisse dans des programmes et des services qui aident les gens à obtenir une aide juridique.

Nous nous attendons à des options de tribunaux thérapeutiques, y compris des options de tribunaux pour la violence familiale, soutenues par des traitements ou des services en temps opportun, y compris des suivis appropriés.

Nous nous attendons à davantage de programmes et démarches de justice réparatrice et transformatrice, et à des processus transparents pour décider quand les approches réparatrices et alternatives sont appropriées pour les victimes, les contrevenantes et contrevenants et la communauté.

« Les gens finissent par rester dans des milieux dangereux ou avec des personnes dangereuses parce qu'ils n'ont nulle part ailleurs où aller. Même quand on a un logement, on dépense tellement d'argent pour se loger qu'on doit faire des économies sur des choses comme la nourriture ou les médicaments. »

– Participante à une consultation communautaire

PROGRÈS MAINTENUS



Engagement envers un financement de base annuel pour les Services de prévention de la violence familiale et le Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle de l'Î.-P.-É., avec des augmentations annuelles d'au moins 1 % qui reflètent le coût de la vie.

Maintenu et amélioré. Le gouvernement indique que le financement affecté à ces services a augmenté au cours de la période de référence.

Engagement envers un financement de base pour le Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle de l'Î.-P.-É. :

2023-2024 : 872 500 \$ (pas d'augmentation –

remarque : en 2022-2023, le financement de l'organisme avait augmenté de 80 %)

2024-2025 : 946 000 \$ (= augmentation de 8,4 % par rapport à l'année précédente)

2025-2026 : 996 300 \$ (= augmentation de 5,3 % par rapport à l'année précédente)

Engagement envers un financement de base pour les Services de prévention de la violence familiale :

2023-2024 : 856 900 \$ (= augmentation de 13,2 % par rapport à l'année précédente)

2024-2025 : 894 900 \$ (= augmentation de 4,4 % par rapport à l'année précédente)

2025-2026 : 939 600 \$ (= augmentation de 4,9 % par rapport à l'année précédente)



Efforts continus pour ajouter un tribunal chargé de l'instruction des causes de violence familiale aux options de tribunaux thérapeutiques.

Maintenu et atteint. Le gouvernement signale que, en janvier 2024, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a lancé un programme de tribunal en matière de violence familiale.



Poursuite de la mise en œuvre des recommandations et des actions formulées dans le document *Creating A Culture of Care: A Strategy for Preventing and Responding to Adult Sexual Violence in Prince Edward Island 2023* (en anglais seulement), y compris le soutien continu d'un programme amélioré de services d'urgence aux victimes d'agression sexuelle et des programmes de justice réparatrice.

Maintenu. Le gouvernement souligne que, au 31 mars 2025, 14 des 21 actions avaient été mises en œuvre. Afin d'assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés, un comité de coordination supervise la mise en œuvre de la stratégie, et les partenaires gouvernementaux et communautaires participant aussi à ce travail se réunissent pour faire le point sur les progrès et les enseignements tirés de leurs activités.



Offre de « Third Option », qui permet de préserver les preuves médico-légales anonymes d'agression sexuelle afin de laisser le temps aux victimes de décider si elles veulent impliquer la police.

Maintenu. Le programme [Third Option](#) continue d'être offert à l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement mentionne que les recherches interjuridictionnelles et les consultations auprès d'organismes communautaires se poursuivent afin d'assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques.

PROGRÈS MAINTENUS

0.5

Maintien en place des ressources et des mesures d'appui scolaires, y compris des ressources utiles et de qualité concernant le consentement sexuel et la violence sexuelle, ainsi que des équipes pluridisciplinaires réunissant un éventail de spécialistes afin de créer des plans d'intervention pour les élèves.

Partiellement maintenu. Bien que certaines ressources et mesures d'appui scolaires soient accessibles dans toute l'Île, elles ne sont pas accessibles de manière égale dans toutes les écoles de la province. Il est recommandé de mettre en place des partenariats plus efficaces avec des organismes sans but lucratif disposant d'une expertise en santé sexuelle et en diversité de genres.



Soutien aux familles de l'Île-du-Prince-Édouard touchées par l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Maintenu. Le gouvernement soutient que, en 2024, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a doublé le financement alloué au groupe de travail autochtone afin de se concentrer sur l'élimination de la violence fondée sur le genre et sur la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones.



Mises à jour et formation sur les protocoles et les politiques en matière de violence conjugale et de violence envers les femmes dans le domaine de la justice et des services sociaux, ainsi que pour les travailleuses et travailleurs de première ligne qui doivent intervenir dans des cas de violence familiale, de violence dans les relations et de violence fondée sur le genre (services policiers, aide juridique, protection de l'enfance, santé, etc.).

Maintenu. Le gouvernement allègue que la personne chargée de la coordination en matière de prévention de la violence familiale au sein du Secrétariat interministériel aux affaires féminines a animé des séances de formation sur la prévention de la violence familiale dans le cadre des cours Parcours d'apprentissage, offerts par la Commission de la fonction publique.

0.5

Application continue d'un outil d'évaluation et de gestion des risques de violence conjugale et formation du nouveau personnel en vue de sa certification.

Partiellement maintenu. Il serait bon d'obtenir plus de précisions sur la manière d'utiliser un outil d'évaluation et de gestion des risques de violence conjugale. Selon le gouvernement, une formation est prévue en 2026, mais on ignore si cette formation est simplement offerte au nouveau personnel ou si elle est obligatoire pour obtenir la certification.



Maintien en place des dispositions relatives aux congés pour violence familiale, conjugale ou sexuelle dans le cadre des normes d'emploi.

Maintenu. Les dispositions relatives aux congés pour violence familiale, conjugale ou sexuelle ont été maintenues en place dans le cadre des normes d'emploi.

PROGRÈS MAINTENUS



Maintien en place du programme Bridge, un modèle d'intervention par la collaboration qui réunit des ministères et des organismes communautaires afin de permettre l'échange d'information et de mettre en contact les personnes présentant un risque élevé de préjudice grave avec des services opportuns.

Maintenu. Le gouvernement indique qu'un forum de conciliation Bridge a toujours lieu deux fois par semaine afin de cerner les membres de la collectivité qui présentent un risque extrêmement élevé de se faire du mal ou de faire du mal à autrui. Le programme continue de recevoir chaque année un nombre croissant de cas qui lui sont adressés. Ce programme s'appuie sur un modèle d'intervention multi-organismes, collaboratif et axé sur le risque, qui réunit des représentantes et représentants d'organismes gouvernementaux, d'organismes d'application de la loi et d'organismes communautaires. La supervision du forum de conciliation Bridge est assurée par le Secrétariat Bridge, qui continue de traiter les problèmes systémiques repérés grâce au travail de ce forum.



Niveau de financement égal ou supérieur à celui de 2023 affecté aux travaux du Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale.

Maintenu. Le gouvernement indique que des fonds supplémentaires ont été alloués à l'élaboration du plan stratégique du Comité d'action du premier ministre (2024-2027).

« On constate une augmentation du financement en aval pour les programmes de lutte contre la violence fondée sur le genre. Cependant, ce n'est pas en aval que nous en avons besoin. Le soutien aux personnes victimes et survivantes est essentiel, mais comment pouvons-nous agir en amont afin que les actions de prévention remédient aux causes profondes du problème (comme les traumatismes, le patriarcat et les normes de genre absurdes qui permettent aux hommes de se sentir en droit de contrôler, de dominer ou de maltraiter les femmes, etc.)? »

– Participante à une consultation communautaire

OBJECTIFS AMBITIEUX

PRIORITÉS DÉFINIES PAR LE CONSEIL : FIN À LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

0.5

Quelques progrès

Mettre en place un programme d'études complet de la maternelle à la 12^e année en se fondant sur des données probantes et des campagnes d'éducation visant à mieux faire connaître les relations saines, le consentement et le continuum de la violence fondée sur le genre.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. salue les efforts visant à améliorer le programme d'études axé sur les relations saines, le consentement et le continuum de la violence fondée sur le genre. Il faut redoubler d'efforts pour le mettre en œuvre et l'associer à des campagnes de sensibilisation du public.

0.5

Quelques progrès

Améliorer l'accès à la justice pour les questions de droit de la famille, notamment en ayant une aide juridique suffisante en la matière (en assouplissant les critères d'admissibilité, par exemple), des cliniques juridiques communautaires et des cliniques juridiques pro bono.

Les initiatives visant à élargir l'accès à la justice et à l'aide juridique, telles que celles proposées par l'intermédiaire des services d'Information juridique communautaire, sont les bienvenues. Toutefois, l'accès à l'aide juridique reste trop restrictif et couvre peu de domaines, tels que le partage de l'actif. Il faut intensifier les efforts pour garantir l'application des pensions alimentaires, leur versement en temps opportun et l'exactitude du montant.

0.5

Quelques progrès

Disposer de solides options en matière de justice réparatrice pour les situations de violence sexualisée et d'autres violences fondées sur le genre, en tenant compte des protections et du soutien dont les survivantes et survivants ont besoin.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. tient à souligner que, bien que des progrès aient été réalisés pour rendre accessibles les options en matière de justice réparatrice, de nombreuses lacunes persistent dans l'accès à ces options. Il convient d'examiner plus en détail les mesures de protection destinées aux survivantes et survivants.

X

Peu ou pas de progrès

Permettre le signalement par un tiers dans les cas de violence sexualisée à l'encontre d'adultes.

Bien que certaines études et analyses juridictionnelles aient été menées au cours de la période de référence, les cas de violence sexualisée à l'encontre d'adultes ne peuvent pas encore être signalés par un tiers à l'Île-du-Prince-Édouard.

NOUVEAUX PROGRÈS SUPPLÉMENTAIRES

PRIORITÉS DÉFINIES PAR LE GOUVERNEMENT : FIN À LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

0.5

Quelques progrès

Intégrer la question de la violence fondée sur le genre dans la préparation aux catastrophes et les interventions d'urgence.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. s'est réjoui de l'élaboration de cette stratégie et encourage le gouvernement à en accélérer la mise en œuvre. Nous avons hâte de découvrir les résultats de ces travaux importants.

0.5

Quelques progrès

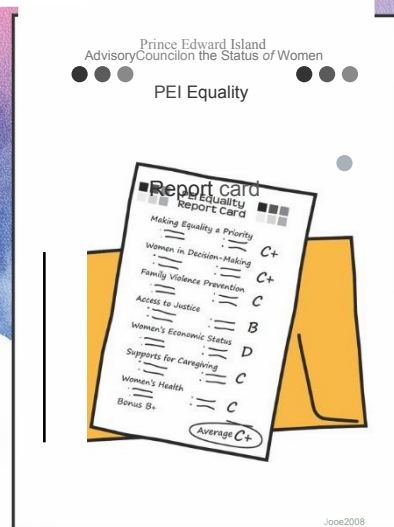
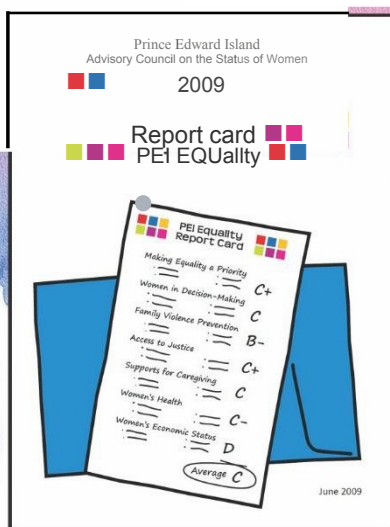
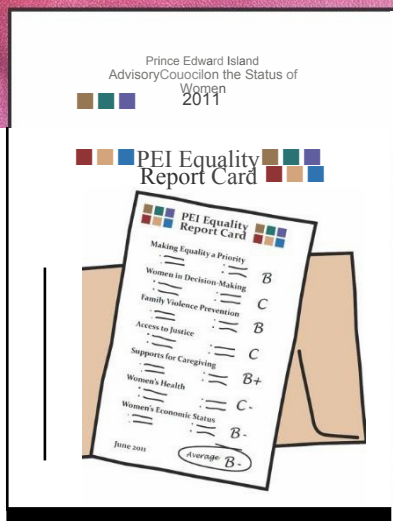
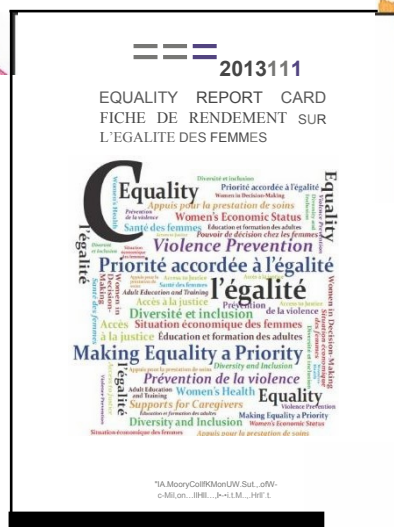
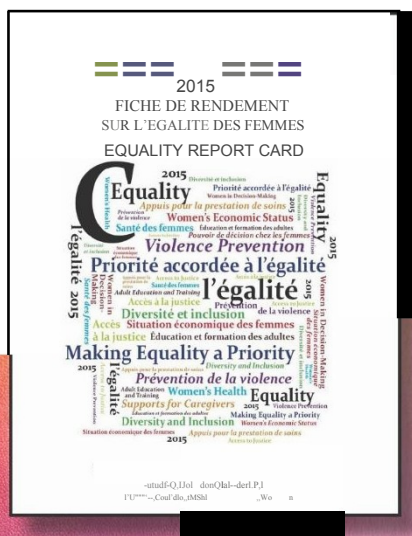
Mettre en place l'Allocation canadienne pour le logement destinée aux personnes ayant survécu à la violence fondée sur le sexe.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. est ravi du partenariat conclu entre l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement fédéral en vue de la mise en place de l'Allocation canadienne pour le logement destinée aux personnes ayant survécu à la violence fondée sur le sexe. Nous encourageons une évaluation approfondie des critères d'admissibilité à ce programme, qui peuvent constituer des obstacles à l'accès pour les personnes ayant des besoins immédiats.

SOMMAIRE DE LA CATÉGORIE : FIN À LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

L'intervention du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard face à la violence fondée sur le genre, qui s'appuie sur des partenariats fédéraux et met en place des services de soutien adaptés, demeure constante. Elle comprend notamment des mesures visant à améliorer le programme d'études, à faciliter l'accès à la justice dans le domaine du droit de la famille et à améliorer les options en matière de justice réparatrice. Il reste encore du chemin à faire pour prévenir la violence, plus particulièrement pour s'attaquer à ses causes profondes, comme les inégalités, la discrimination, la colonisation, la stigmatisation et la marginalisation.





CONSEIL CONSULTATIF SUR LA SITUATION DE LA FEMME DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Adresse postale : C.P. 2000, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8

Adresse municipale : Sherwood Business Centre, 161, chemin St. Peters

info@peistatusofwomen.ca | 902-368-4510



peistatusofwomen.ca

PRINCE EDWARD ISLAND
L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD